

Toulon, le 27 FEV, 2023

**Délégation Départementale du VAR**

**Service santé environnement**

Affaire suivie par : Alexandra MURIEL  
Téléphone : 04 13 55 89 28  
Courriel : alexandra.muriel@ars.sante.fr  
Réf. : DT83/SE/AM/2023/135  
P.J. :

**Le directeur général**

à

Préfecture du Var

Bureau de l'environnement et du  
développement durable

Boulevard du 112ième Régiment d'Infanterie  
B.P. 31209  
83070 TOULON Cedex

**Objet : MONTMEYAN - Consultation des services – rénovation et densification du réseau d'irrigation agricole**

**V/Ref** : Votre transmission du 23 décembre 2022 – Dossier suivi par Alexandre KHAIR-EDDINE

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'établissement de la servitude administrative conférant à la SCP le droit d'établir une canalisation souterraine nécessaire à la réalisation du projet précité, vous avez sollicité mes services pour avis.

La partie nord du projet est située à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée (PPR) du champ captant de Montmeyan destiné à l'alimentation en eau potable (AEP), et bénéficiant d'un arrêté de DUP du 26/04/1984 complété le 12/08/1991. Cette localisation n'apparaît pas dans le dossier, seuls les enjeux environnementaux sont listés dans la notice explicative.

Les travaux prévus sont liés aux installations AEP existantes dans le PPR et sont considérés d'intérêt général. Lors du dépôt de dossier d'examen au cas par cas auprès de la DREAL en décembre 2021, la SCP avait détaillé les mesures préventives et correctives prévues afin de préserver la qualité de la ressource en eau et d'éviter toute pollution de l'aquifère : formation des conducteurs d'engins, ravitaillement du groupe électrogène et de la pelle mécanique sur emprise imperméabilisée, stationnement et base de vie hors PPR, kits anti-pollution et tapis absorbants en cas de fuite accidentelle d'hydrocarbures.

**Une synthèse de ces éléments aurait dû figurer dans le dossier d'enquête publique.**

Le pétitionnaire s'étant engagé à garantir la mise en œuvre des mesures de protection des forages AEP du champ captant de Montmeyan plage durant les travaux, **je vous informe de l'avis favorable de mes services.**

Pour le directeur général de l'agence  
régionale de santé PACA  
par délégation,

  
L'ingénieur du Génie  
Sanitaire  
C. DE DONATO